

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION

Jeudi 19 novembre 2020 à 10 h

par visioconférence via la plate-forme Zoom

Personnes présentes :

Monsieur Jean Fiset
Monsieur Maxime-Karl Gilbert
Monsieur Sylvain Grisé
Madame Isabelle Laplante
Monsieur Martin Loignon
Monsieur Stéphane Mayer
Monsieur René Noël
Monsieur André Shatskoff

Invités :

Madame Geneviève Cadieux, Ville de Terrebonne
Madame Sonia Déry, Ville de Terrebonne
Monsieur Jean-François Elliott, Ville de Terrebonne
Monsieur David Malenfant, Ville de Terrebonne

1. Ouverture et mot de bienvenue

M. André Shatskoff annonce l'ouverture de l'assemblée à 10 h 08 et souhaite la bienvenue aux participants.

2. Vérification du quorum

Le quorum est confirmé et la présence des quatre membres invités est acceptée. M. André Shatskoff propose un tour de table afin que chaque participant se présente.

3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Nomination de M. David Malenfant à titre de président d'assemblée et de Mme Sonia Déry à titre de secrétaire d'assemblée.

Proposé par : M. André Shatskoff

Appuyé par : M. Martin Loignon

Résolution AGA-2020-11-19-01

M. Malenfant et Mme Déry acceptent.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. André Shatskoff fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Maxime-Karl Gilbert et appuyé par M. Stéphane Mayer d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution AGA-2020-11-19-02

5. Adoption des règlements généraux

M. David Malenfant présente les règlements généraux de la corporation (voir document en annexe) et leur raison d'être.

M. Sylvain Grisé questionne la pertinence de la mention du 10% des membres au point 10 du document, libellé comme suit : « 10. Assemblée extraordinaire. L'assemblée extraordinaire est convoquée par le secrétaire sur demande du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration est tenu de convoquer une assemblée extraordinaire des membres sur réquisition à cette fin, par écrit, signée par au moins 10% des membres en règle, qui devra spécifier le but et les objets d'une telle assemblée extraordinaire. »

Il est expliqué qu'il s'agit là du libellé généralement utilisé à cette clause, mais que le conseil d'administration pourrait le modifier s'il le souhaite.

Il est proposé par M. André Shatskoff de modifier le libellé par le suivant : « 10. Assemblée extraordinaire. L'assemblée extraordinaire est convoquée par le secrétaire sur demande du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration est tenu de convoquer une assemblée extraordinaire des membres sur réquisition à cette fin, par écrit, signée par au moins ~~10%~~ **3 membres en règle**, qui devra spécifier le but et les objets d'une telle assemblée extraordinaire. »

Proposition adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA-2020-11-19-03

Les règlements généraux présentés incluant la modification du point 10 sont adoptés à l'unanimité.

Résolution AGA-2020-11-19-04

6. Points d'informations sur le cadre organisationnel ;

Mme Geneviève Cadieux présente le Cadre organisationnel des fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Terrebonne (voir document en annexe).

7. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;

Nomination de M. David Malenfant à titre de président d'élection et de Mme Sonia Déry à titre de secrétaire d'élection.

Proposé par : M. André Shatskoff

Appuyé à l'unanimité

Résolution AGA-2020-11-19-05

M. Malenfant et Mme Déry acceptent.

8. Nomination des administrateurs

M. David Malenfant mentionne qu'il y a neuf (9) postes d'administrateurs ouverts pour un mandat de deux (2) ans. Il rappelle que les administrateurs sont d'abord nommés et qu'à la première réunion, le conseil d'administration procèdera à la nomination des dirigeants.

Les huit (8) administrateurs suivants sont nommés:

Monsieur Jean Fiset

Monsieur Maxime-Karl Gilbert

Monsieur Sylvain Grisé

Madame Isabelle Laplante

Monsieur Martin Loignon

Monsieur Stéphane Mayer

Monsieur René Noël

Monsieur André Shatskoff

Tous acceptent et sont élus par acclamation.

M. David Malenfant mentionne qu'il y a un poste vacant et que le conseil d'administration pourra nommer un administrateur à sa première assemblée ordinaire.

9. Nomination d'un vérificateur comptable;

Il est proposé de confier au conseil d'administration le mandat de procéder par appel d'offres sur invitation pour engager une firme comptable.

Proposé par : M. André Shatskoff

Appuyé par : M. Sylvain Grisé

Résolution AGA-2020-11-19-06

10. Demande de lettres patentes supplémentaires;

Mme Sonia Déry explique que l'organisme est enregistré officiellement au Registraire des entreprises du Québec depuis le 19 juin 2020. À la réception des lettres patentes, il a été constaté que de l'information supplémentaire devra être inscrite à la section 6 « Autres dispositions », à savoir :

- 1- Préciser la composition du conseil d'administration (9 membres);
- 2- Ajout de la mention : « Aucune partie du revenu de la personne morale ne sera versée à un administrateur ou à un membre de la personne morale ou autrement mise à sa disposition. Aucun membre de la personne morale ne pourra retirer quelques droits, bénéfices ou avantage. »
- 3- Ajout de la mention : « Destitution d'un administrateur : Tout administrateur de la personne morale peut être démis de sa fonction par résolution adoptée à une assemblée générale extraordinaire dûment convoquée à cette fin. »
- 4- Ajout de la mention : « Dissolution : Les fonds et autres propriétés de la personne morale ne doivent jamais être divisés d'une manière individuelle quelconque entre ses membres, mais demeurent la propriété de la personne morale. En cas de

dissolution de celle-ci, ses fonds et propriétés seront dévolus à la Ville de Terrebonne. »

Il est proposé que l'assemblée mandate un représentant de la Ville de Terrebonne à faire, auprès du Registraire des entreprises du Québec, la demande de lettres patentes supplémentaires incluant les informations ci-haut mentionnés et que cette résolution soit adoptée à la réunion régulière du conseil d'administration suivant cette assemblée.

Proposé par : M. Maxime-Karl Gilbert

Appuyé par : Mme Isabelle Laplante

Résolution AGA-2020-11-19-07

11. Parole aux membres

Aucun commentaire n'est formulé.

12. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est annoncée à 11 h 01.

Proposé par : M. Stéphane Mayer

Appuyé par : M. Jean Fiset

Résolution AGA-2020-11-19-08